

ICS 13.340.10

Version Française

Guide pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection contre les intempéries, le vent et le froid

Anleitungen für die Auswahl, Anwendung, Pflege und
Erhaltung von Schutzkleidung gegen schlechtes
Wetter, Wind und Kälte

Guidelines for selection, use, care and maintenance of
protective clothing against foul weather, wind and cold

Le présent Rapport Technique (TR) a été adopté par le CEN le 8 février 2019. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 162.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	4
Introduction	5
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions	6
4 Sélection	11
4.1 Généralités	11
4.2 Évaluation des risques	11
4.3 Sélection de l'habillement de protection en fonction de l'évaluation du risque	12
4.4 Habillement de protection optimale	13
4.5 Demande d'informations	14
4.6 Essais réalisés avec les porteurs (des vêtements de protection)	15
4.7 Évaluation complémentaire destinée à faciliter le processus de sélection	16
4.8 Autres éléments à prendre en considération	17
5 Utilisation	18
5.1 Généralités	18
5.2 Formation	18
5.3 Mise en service des vêtements de protection	18
5.3.1 Tenue du dossier de suivi	18
5.3.2 Examen périodique (voir aussi 7.2 « Inspection »)	19
5.3.3 Évaluation et surveillance en cours d'utilisation	20
5.3.4 Fréquence de nettoyage des vêtements de protection	20
6 Entretien	20
6.1 Généralités	20
6.2 Nettoyage et séchage	21
6.2.1 Nettoyage	21
6.2.2 Séchage	23
6.3 Étiquetage, marquage et instructions d'utilisation/ Instructions du fabricant/ Instructions destinées à l'utilisateur	23
6.4 Stockage	23
7 Maintenance	24
7.1 Généralités	24
7.2 Inspection	24
7.2.1 Généralités	24
7.2.2 Inspections planifiées par l'utilisateur	25
7.2.3 Éléments devant faire l'objet d'une inspection	25
7.2.4 Décisions	26
7.3 Réparations et modifications	27
7.4 Élimination	27
Annexe A (informative) Normes EN et leurs niveaux de performance par rapport aux vêtements conçus pour fournir une protection contre les intempéries, le vent et le froid	28

A.1	Généralités	28
A.2	Normes décrivant les exigences de performance relatives aux vêtements ou aux matériaux de protection	28
A.2.1	Normes de produit	28
A.2.2	Méthodes d'essai.....	28
	Annexe B (informative) Évaluation des risques.....	30
	Annexe C (informative) Recommandations relatives à certains scénarios de l'Arctique ayant fait l'objet d'une étude.....	32
C.1	Scénario 1	32
C.2	Scénario 2	34
	Bibliographie.....	38

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TR 17330:2019) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le Règlement (UE) 2016/425 indique que les EPI commercialisés sont conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité, et pas nécessairement aux diverses normes EN ou EN ISO pertinentes. Néanmoins, quasiment tous les EPI satisfont aux exigences essentielles des normes, car les normes harmonisées confèrent une présomption de conformité aux exigences de la Directive.

Il convient que le lecteur soit conscient que si l'EPI est destiné à être utilisé sur un lieu de travail, la législation nationale et européenne destinée à garantir la sécurité des employés s'applique en général. Ledit EPI doit satisfaire aux exigences du Règlement (UE) 2016/425.

Toutes les annexes sont informatives.

Introduction

Le présent document a pour objectif de servir de ligne directrice et de liste de contrôle aux entreprises qui développent leur propre programme de vêtement de protection en se fondant sur l'analyse des risques.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à aider les utilisateurs, les employeurs et les acheteurs (ou la personne qui les conseille) dans la prise de décisions concernant la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection destinés aux employés exposés aux risques liés aux intempéries, au vent et au froid.

Le présent rapport technique a pour objet de fournir une ligne directrice relative à l'habillement de protection contre les intempéries, le vent et le froid, dans le but d'évaluer et de réduire les risques pour la sécurité et les risques potentiels pour la santé associés à des vêtements de protection mal entretenus, contaminés ou endommagés. Le présent Guide pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance (SUCAM - acronyme en anglais) propose des pratiques reconnues, des réponses, des critères et des options pour lutter contre les intempéries, le vent et le froid, aux personnes qui sélectionnent ou utilisent des vêtements de protection tout au long de leur cycle de vie en matière de protection. Les principaux sujets qu'un employeur doit prendre en considération sont mis en évidence dans le présent document. De nombreux paragraphes du présent document contiennent des listes à puces répertoriant des exemples et des options qu'il peut être utile de prendre en compte.

Les annexes fournissent des détails supplémentaires, qui sont nécessaires pour décrire les dangers et les risques, la valeur des méthodes d'essai pour l'utilisateur final, etc.

L'Annexe A donne les détails des normes EN ou EN ISO actuelles relatives aux vêtements conçus pour assurer une protection contre les intempéries, le vent et le froid.

Il est important de connaître et de prendre en compte la compatibilité avec les autres éléments d'EPI qui protègent à la fois des intempéries, du vent et du froid, mais aussi de tenir compte des autres risques.

En ce qui concerne la législation européenne relative aux EPI, voir le Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des recommandations aux employeurs ou aux personnes qui les conseillent, (comme les fournisseurs d'EPI ou de services, les sociétés d'inspection, les compagnies d'assurance, etc.), pour les aider à prendre les décisions nécessaires pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection contre les intempéries, le vent et le froid. Ce document est en conformité avec la législation européenne en vigueur.

Le présent document ne traite pas de façon exhaustive tous les problèmes de sécurité associés à l'utilisation d'équipements conformes de protection individuelle contre les intempéries, le vent, le froid et les autres risques connexes.

Le présent document ne traite pas, le cas échéant, l'ensemble des questions de sécurité associées à l'utilisation du présent document par des installations d'essai ou de réparation. Il incombe aux personnes et aux organismes qui utilisent ce document et tout autre document relatif aux EPI de :

- réaliser une évaluation du risque ;
- sélectionner les vêtements de protection et autres EPI ;
- s'assurer qu'ils fournissent une protection complète, en évaluant non seulement les risques, mais aussi le lieu et l'environnement de travail, et de déterminer l'applicabilité des limitations réglementaires avant d'utiliser le présent document pour toute conception, fabrication et essai.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN ISO 13688:2013, *Vêtements de protection — Exigences générales (ISO 13688:2013)*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

3.1

vieillessement

changement dans le temps d'une ou plusieurs des propriétés initiales des matériaux constitutifs du vêtement de protection

[SOURCE : EN ISO 13688:2013, 3.1]